PMRA Approved CT

GROUPE	4	HERBICIDE

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DÉSHERBAGE DANS LES ARBRES DE NOËL (SAPIN BAUMIER ET SAPIN FRASER) AVEC UN MÉLANGE EN CUVE CONTENANT DU GLYFOS

2,4-D AMINE 500

HERBICIDE/COMMERCIAL



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE:
2,4-D isomère spécifique 470 g/L
(présent sous forme de diméthylamine)

N

N[O] D'HOMOLOGATION: 9547

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

CONTENU NET : 10 L

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION;
MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT): Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL): Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR:

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et se laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été impégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtement et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtement et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

NE PAS déverser ce produit directement dans les habitats aquatiques (lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés, zones humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, l'eau pour l'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'épandage ou en éliminant les déchets.

MODE D'EMPLOI

Mauvaises herbes	Espèces de mauvaises herbes annuelles supprimées par l'herbicide 2,4-D Amine 500 à une dose de 1L/Ha ou par le GLYFOS à une dose de 1 L/Ha
Endroit(culture)	Arbres de Noël (sapin baumier et sapin Fraser)
Méthode d'application	Jet dirigé et protégé en dessous des branches
Dose à utiliser et volume de pulvérisation	1L/ha de l'herbicide 2,4-D AMINE 500 + 1L/ha de l'herbicide GLYFOS, mélangés en cuve dans 100 L d'eau
Nombre d'applications	Une par année
Intervalle	Sans objet
Période d'application (stade de la culture ou des mauvaises herbes)	En juin
Délai de non-traitement avant la coupe des arbres	Un an
AUTRES DONNÉES	Les arbres doivent mesurer au moins 1,2 mètre de hauteur. L'herbicide ne devrait jamais entrer en contact avec leurs branches.

Au moment d'épandre un mélange en cuve, veuillez consulter les étiquettes des produits d'association et établir la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles recommandées pour ces produits.

MÉLANGE EN CUVE : Lors de l'application d'un mélange en cuve, lire attentivement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, y compris les énoncés concernant les doses, les restrictions et les limites d'emploi liées au broutage pour chacun des produits d'association composant le mélange en cuve. Observer les mises en garde les plus rigoureuses lors du mélange, du chargement et de l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

PREMIERS SOINS: En case d'ingestion, faire vomir. Emmener IMMÉDIATEMENT la personne d'urgence à l'hôpital le plus proche et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux ou contacter une centre antipoison. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux ou contacter une centre antipoison.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du poduit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0° C, le réchauffer à 5° C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.